

# Consultation en vue du nettoyage des locaux du centre aéré

## Règlement de Consultation

### Collectivité qui passe le marché

Mairie de ROBION  
BP 2  
84440 ROBION  
Téléphone : 04.90.76.60.44 Télécopie : 04.90.76.54.04

Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Maire, Robert FRASSI

Objet de la consultation : nettoyage du centre aéré

Date de la consultation : 27 avril 2010

Date limite de réception des offres : 20 mai 2010

## Caractéristiques de la consultation Marché à procédure adaptée

### 1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché passé selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) porte sur la prestation de nettoyage journalier du centre aéré « le Fer à Cheval » à ROBION pendant la période des grandes vacances scolaires 2010.

### 2 - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

La Ville de ROBION consulte par courrier les entreprises susceptibles de répondre à cette demande et met à disposition la présente consultation sur le site internet [www.robion.fr](http://www.robion.fr) dans la rubrique Appels d'Offres

### Personne à contacter pour tous renseignements complémentaires :

Madame Patricia MACCARI, directrice générale des services au 04.90.76.60.44.  
Madame Sophie GENTHIAL, responsable du service du personnel au 04.90.76.60.44.

### **3 – PRESENTATION DE L'OFFRE**

Le dossier de réponse doit comprendre, comme éléments objectifs, les pièces suivantes, à défaut l'offre sera considérée comme incomplète.

- \* La proposition chiffrée pour les travaux décrit ci-dessous. Celle-ci sera datée, paraphée et signée par une personne dûment habilitée à représenter l'entreprise.
- \* L'attestation de responsabilité civile de l'entreprise
- \* Une liste de référence

### **4 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

45 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **5 - MODALITES DE PAIEMENT**

Les paiements sont effectués par mandat administratif dans un délai maximum de 35 jours à compter de la réception de la facture.

### **6 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA PRESTATION :**

#### **A – Description des lieux**

Le centre aéré a une surface d'environ 310 m<sup>2</sup> en R+1.

Il est composé des locaux suivants:

Rez-de-chaussée

- hall d'entrée ≈ 15 m<sup>2</sup>
- secrétariat ≈ 14 m<sup>2</sup>
- bureau directrice ≈ 12 m<sup>2</sup>
- salle d'activité ≈ 40 m<sup>2</sup>
- réfectoire ≈ 35 m<sup>2</sup>
- kitchenette ≈ 7 m<sup>2</sup>
- salle d'activité extérieure ≈ 29 m<sup>2</sup>
- sanitaires ≈ 8 m<sup>2</sup>

Etage

- dortoir ≈ 42 m<sup>2</sup>
- salle d'activité 1 ≈ 38 m<sup>2</sup>
- salle d'activité 2 ≈ 36 m<sup>2</sup>
- circulation ≈ 2 m<sup>2</sup>
- tisanerie ≈ 12 m<sup>2</sup>
- salle de repos ≈ 12 m<sup>2</sup>
- local de stockage ≈ 12 m<sup>2</sup>

Cage d'escalier

#### **B - Travaux à effectuer**

La mission du prestataire concerne :

1. aération des locaux
2. vidage et nettoyage des poubelles avec désinfectant avec évacuation des les conteneurs à ordures ménagères de la commune
3. mise en place si nécessaire de sacs poubelles
4. aspiration ou balayage des sols
5. lavage des sols avec un produit nettoyant désinfectant adapté à la nature des sols (carrelage, sols thermo-plastique)
6. essuyage de toutes traces sur les portes vitrées et les baies
7. dépoussiérage et nettoyage des dessus de bureaux
8. dépoussiérage et lessivage des tables où sont réalisées des activités
9. dépoussiérage, lavage et désinfection des tables où sont pris les repas
10. désinfection des combinés téléphoniques
11. nettoyage, désinfection et détartrage des installations sanitaires robinetterie comprise
12. nettoyage et lessivage des faïences
13. alimentation des distributeurs
14. élimination des toiles d'araignées
15. nettoyage et désinfection intérieur extérieur des fours
16. nettoyage et désinfection des plans de travail de la cuisine
17. dépose et mise en lavage dans la machine à laver des draps, taies, jetés des lits (2 fois par semaine)

### **C- Prestations exclues**

Sont exclus de la présente prestation :

Le nettoyage des réfrigérateurs et congélateurs

L'entretien du linge autre que les draps, taies, jetés de lit

L'étendage, ramassage, pliage des draps

La mise en place des draps, taies, jetés sur les lits

### **D – Fréquence de la prestation et horaire d'intervention**

La prestation sera effectuée du lundi au vendredi inclus soit 5 fois par semaine sauf en ce qui concerne la prestation 17 qui sera effectuée 2 fois par semaine (lundi et mercredi ou mercredi et vendredi). Les horaires d'intervention possible se situe avant 7 heures 45 et après 18 heures.

### **E – Produits fournis par la commune**

La commune fournira la poudre à laver, les sacs poubelles 110 litres ainsi que les consommables sanitaires (papier hygiénique, essuie-main, cartouche de savon).